**PARTICIPATION**

L’épreuve est ouverte à toutes et à tous dans la limite de **700 participants**, à partir de la catégorie **Cadet** pour le Trail de la Grouëtine et **Espoir** pour le Trail du Postier.

**Le site d’inscription sera fermé lorsque les 700 inscrits seront atteints.**

Afin d'être pas trop loin du site de départ, **pensez à favoriser le covoiturage**

**INSCRIPTION** : **ouverte jusqu’au Mercredi 31 Octobre 2018 : 23H55.**

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur

[**www.traildupostier.fr**](http://www.traildupostier.fr/)**.**

Le montant de l’inscription  est fixé à :

**Trail du Postier** – 32 km                             **17,00 euros**

**Trail de la Grouëtine** – 13 km                    **14,00 euros**

**Il sera nécessaire d’apporter un justificatif d’identité pour effectuer le retrait du dossard**

Possibilité de repas chaud : 10,00 €  - **Inscription en ligne uniquement.**

**bn**

**RENSEIGNEMENTS**

Contact auprès de :

Mr **BRUN Jean-Michel**                Tél   **06 45 03 81 03**

Mr **GOUTTE Jean-François**        Tél   **07 81 53 44 71**

**ANNULATION D’UNE INSCRIPTION**

Tout concurrent ne pourra prétendre à quelconque remboursement en cas d’annulation de son inscription à partir du **19 Octobre 2018.**

**CHRONOMETRAGE**

Tout concurrent disposera d’une puce sur son dossard et il y aura une horloge sur la ligne d’arrivée.

**RETRAIT DES DOSSARDS**

De 15 h 00 à 18 h 30 le samedi 3 Novembre 2018

Ou dimanche 4 Novembre 2018 :

- De 7 h 15 à 8 h 30 pour les 32 Km

**-**De 7 h 15 à 9 H 00 pour les 13 Km

**ORGANISATION DEPART**

Dimanche matin 4 Novembre 2018 au Stade Robert Pichereau – Les Grouëts – 41000 BLOIS

**- 9 h 00** pour **le Trail du Postier** (32 km)

**- 9 h 30** pour **le Trail de la Grouëtine** (13 km)

Sur le Trail du Postier une**barrière horaire est fixée à 2h45 au km 21** (soit au 2ème ravitaillement).

A l’arrivée, disposition de Vestiaires – Douches (Hommes et Femmes)

**RAVITAILLEMENT**

**1 ravitaillement** sur le parcours des 13 km et **2 ravitaillements** sur les 32 km.

Prévoir une réserve d’eau (ceinture porte bidon ou camelback).

**Attention Zone Natura 2000** : l’ASPTT s’engage à préserver l’environnement.

**RESULTATS**

Ils seront affichés à l’arrivée et consultables sur le site [**www.traildupostier.fr**](http://www.traildupostier.fr/)**.**

**CERTIFICAT MEDICAL**

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l’organisateur s’assurera au regard de l’article L.231-3 du Code du Sport, que les  participants sont :

-titulaire d’une licence Athlé Compétition, en cours de validité.

- d’une licence Athlé Entreprise, en cours de validité.

-d’une licence Athlé Running ou d’un Pass’ Running délivrés par la Fédération Française d’Athlétisme, en cours de validité.

- ou titulaire d’une licence sportive en cours de validité au sens de l’article L. 131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agrée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l’Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;

- ou pour les autres participants, titulaire d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l’Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition **datant de moins d’un an** ou sa photocopie. **Ce document sera conservé par l’organisateur en tant que justificatif en cas d’accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.**

**ASSURANCE**

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d’une compagnie d’assurance garantissant leur responsabilité civile. En cas d’accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence.

**Tout coureur non licencié doit s’assurer personnellement**.

**SECURITE**

Celle-ci est assurée par le médecin de la course, par des ambulances et des secouristes. Tous les signaleurs sur le parcours sont munis d’un téléphone portable.

**RECOMPENSES**

**Egalité des récompenses hommes-femmes**

**Trail de la Grouëtine Trail du Postier**

3 premièrs(es) au scratch 6 premiers(es) au scratch

3 premiers(es) Cadet(tes)

3 premiers(es) Junior

3 premiers(es) Espoir 3 premiers(es) Espoir

3 premiers(es) Senior(es) 3 premiers(es) Senior

3 premiers(es) Master 1 3 premiers(es) Master 1

3 premiers(es) Master 2 3 premiers(es) Master 2

3 premiers(es) Master 3 3 premiers (es) Master 3

3 premiers(es) Master 4 3 premiers(es) Master 4

1er(e) Loir et Cher 1 er(e) Loir et Cher

dernier (e)

**Toutes les récompenses se présentent sous la forme de paniers garnis de produits locaux.**

**RESPONSABILITE**

Tout concurrent déclare avoir pris connaissance du règlement, l’accepte et dégage la responsabilité des organisateurs, en cas d’accident ou dommages corporels subis pendant ou après l’épreuve.

**ANNULATION DE L’EPREUVE**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l’organisation se réserve le droit d’annuler l’épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement quelconque.

**CONTRÔLE**

Des contrôles seront effectués durant l’épreuve afin d’assurer de parfaites conditions de régularité de course.

**Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l’arrivée, sur les concurrents désignés par la FFA.**

En cas d’abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l’épreuve et remettre son dossard à l’arrivée.

En application du règlement du CNCHS (Commission Nationale des Courses Hors Stade), tout accompagnateur d’un concurrent, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification de la personne accompagnée.

**Les chiens sont interdits** sur le parcours (forêt domaniale, réserve de grands gibiers).

**IMAGES  ET DROITS D’UTILISATION**

Les participants autorisent l’organisateur et ses partenaires, par l’intermédiaire  de  tout  prestataire  de  leur choix, à filmer, photographier et procéder à l’enregistrement de leur image et/ou de leur voix et à tout autre moment  relatif à la course  (préparation,  course elle-même,  remise  des prix, etc.).

Les participants autorisent l’organisateur et ses partenaires à utiliser, à titre gratuit, les images et les sons enregistrés lors de leur participation  à  la  course  (préparation,  course  elle-même,  remise  des  prix,  etc.)  à titre commercial ou non, en intégralité ou par extraits, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour  (notamment TV, vidéogrammes, CD, DVD, sites  Internet,  affiches,  notamment  sur  les  lieux  de  vente,  vitrines, presse, cinéma, dépliants, brochures, catalogues, dossiers  de  presse),  en  France  et  à  l'étranger, pour illustrer  toute opération  de communication  ou de promotion  en relation  ou non avec la  course.

**LOI  INFORMATIQUES ET LIBERTES**

Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément à la loi Informatique et Libertés. Les données  personnelles  fournies  par les  participants  et leurs  résultats  seront  communiqués  par  l’organisateur à ses partenaires, sponsors  et à la Fédération  Française  d'Athlétisme.  Elles pourront  notamment  être  utilisées à des fins commerciales. En application de la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 relative  à l’informatique, aux  fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d’opposition (art. 26), d’accès (art. 34 à 38), de rectification  et de suppression  (art. 36) des données personnelles les concernant.

Ce droit peut être exercé en écrivant à + adresse de l’association pour d’éventuels rectifications ou suppressions de données numériques.